

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Décision n° 230 du 6 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement
de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

NOR : INTJ2200096S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14194 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130630S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Gozard	Olivier	NIGEND : 152 343
Delmas	Franck	NIGEND : 157 865

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Julien-Lambrot	Emmanuel	NIGEND : 178 834
Arese	Cédric	NIGEND : 198 236
Gibelin	Séverine	NIGEND : 243 075

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Jakab	Xavier	NIGEND : 212 033
Soriano	Cyrille	NIGEND : 199 849
Bègue	Benjamin	NIGEND : 182 967
Bourduge	Benjamin	NIGEND : 301 478

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Jourde	Christophe	NIGEND : 233 594
Inocencio	Cédric	NIGEND : 383 005
Challal	Kevin	NIGEND : 305 009
Savini	Christophe	NIGEND : 323 678

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 janvier 2022.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Puy-de-Dôme,
E. Marchal*